



Le Club des acteurs de la chaleur renouvelable, créé en 2003, a été réactivé pour réaffirmer l'importance de cet enjeu, faire connaître le retard accumulé sur ce levier majeur de la politique énergétique de notre pays et proposer des pistes d'amélioration. Il s'était notamment mobilisé sur le sujet des dispositifs de soutien mis en oeuvre pour la chaleur renouvelable, qui se montrent aujourd'hui cependant nettement insuffisants.

En effet, pour rappel en 2030, les énergies renouvelables devront représenter 38% de la consommation finale de chaleur (elles représentaient 22,8% en 2020). La production de chaleur renouvelable doit augmenter de plus de 50% par rapport à 2012. Ce Club regroupe les principaux organismes professionnels actifs et représentatifs sur ce sujet : **AMORCE, AFPG, ATEE, CIBE, ENERPLAN, FEDENE, Syndicat des énergies renouvelables, et Via Sèva.**

La chaleur renouvelable représente une solution pérenne de création d'emplois locaux non délocalisables, un outil de relance économique à l'échelon territorial et participe à une logique d'énergie circulaire.

CAHIER D'ACTEUR

Contribution du Club des acteurs de la chaleur renouvelable

CAHIER D'ACTEUR
N°76 Février 2022

Thèmes couverts : Accompagnement des ménages et territoires / Politique publique de lutte contre le changement climatique / Intégration des efforts d'atténuation dans les politiques territoriales / Fin des énergies fossiles à l'horizon 2050 ?

8 PROPOSITIONS POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE EN FRANCE

Alors que les discussions sur l'avenir de notre mix énergétique nourrissent la campagne présidentielle, la question de la décarbonation de **la chaleur consommée en France reste étonnamment absente du débat public**. Les différents usages de la chaleur (chauffage des bâtiments, eau chaude sanitaire, procédés industriels) représentent pourtant **près de la moitié de l'énergie finale consommée, et reposent encore à près de 60 % sur des énergies fossiles importées, fortement émettrices de CO₂ et soumises à des variations de prix importantes**. Accélérer la transition du secteur vers les énergies renouvelables et de récupération, apparaît donc incontournable pour répondre aux enjeux de souveraineté énergétique, de décarbonation des usages et de maîtrise de la facture énergétique des Français.

REHAUSSER LE NIVEAU D'AMBITION SUR LA PART DE LA CHALEUR RENOUVELABLE DANS LE MIX ENERGETIQUE

A la fin de l'année 2020, 22,8 % de la chaleur consommée en France était couverte par des sources renouvelables. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le rythme de développement doit être significativement accéléré, de manière à ce que les énergies renouvelables couvrent 50% de la consommation de chaleur dès 2030.

Dans le contexte d'envolée des prix des énergies fossiles, les systèmes individuels et collectifs de chaleur renouvelable sont **vecteurs d'une énergie locale, à prix stable et compétitive, tout en représentant un vivier important d'emplois dans les différentes filières**. Des décisions politiques fortes doivent désormais être prises pour exploiter pleinement son potentiel de développement.

4 PRIORITES, 8 PROPOSITIONS POUR INTENSIFIER LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

PRIORITÉ N°1 - FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUELABLE UNE COMPOSANTE CENTRALE DE LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050

#1. Fixer un objectif national ambitieux de 50% de chaleur consommée d'origine renouvelable et de récupération en 2030

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé l'objectif que 38 % de la chaleur consommée en France en 2030 soit d'origine renouvelable. Comme le rappellent les récents scénarios prospectifs (Rte, ADEME), la production de chaleur devra quasi-intégralement reposer sur des énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050. Afin d'atteindre cet objectif de long-terme, il est essentiel de fixer un jalon intermédiaire de 50% d'ici 2030.

A consommation d'énergie finale constante, cela implique de produire 320 TWh de chaleur renouvelable et de récupération à cette date. Cette proportion pourrait même être encore plus importante en respectant les réductions de consommation d'énergie ambitieuses proposées par le Pacte Vert européen.

Atteindre cet objectif de 50% de chaleur renouvelable et de récupération en 2030 implique un rythme de développement de 17 TWh/an, ce qui est ambitieux mais atteignable moyennant des mesures fortes d'accompagnement. En effet, sur l'année 2020, la production de chaleur renouvelable a augmenté de 12 TWh.

#2. Fixer des objectifs de consommation de chaleur renouvelable dans les bâtiments existants (tertiaires, industriels et résidentiels collectifs)

Dans la continuité des politiques publiques nationales de sobriété et d'efficacité énergétique portées par l'État pour les bâtiments existants, nous proposons de compléter les objectifs de réduction de la consommation énergétique soutenus par différents dispositifs (décret tertiaire, interdiction de location des passoires thermiques, objectifs d'efficacité énergétique dans l'industrie) par des objectifs de consommation de chaleur renouvelable. Cela permettra de décliner les objectifs nationaux dans les bâtiments, qui représentent près de 70% de la chaleur consommée et qui sont alimentés à près de 75% par de la chaleur non renouvelable. Concrètement, il s'agirait de fixer au niveau national et par voie législative une part minimale de chaleur renouvelable et de récupération consommée par les bâtiments existants avec des paliers progressifs en 2030, 2040 et 2050.

Ces deux propositions portant sur de nouveaux objectifs de développement doivent être soutenus par le renforcement des moyens d'accompagnement en ingénierie, des dispositifs d'aides et de soutien à l'investissement pour garantir la compétitivité de la chaleur renouvelable.

PRIORITÉ N°2 - SYSTÉMATISER LES « PLANS CHALEUR RENOUELABLE » DANS LES TERRITOIRES

#3. Généraliser un "plan territorial chaleur renouvelable" dans toutes les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants dans le cadre des documents de planification existants.

Cette proposition vise à obliger les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, à élaborer un

volet “développement de la chaleur renouvelable” dans leur PCAET reposant sur un état des lieux de la chaleur domestique, industrielle et collective consommée sur le territoire. Elle s’inscrit pleinement dans la continuité des propositions de la Cour des Comptes, qui préconisait dans son rapport de septembre 2021, de systématiser les schémas directeurs des énergies dans les territoires, en veillant à y intégrer un volet chaleur renouvelable complet.

Elle constitue également une déclinaison nationale plus ambitieuse de l’objectif visé par le paquet européen “Fit for 55”, qui ambitionne de déployer un plan chaleur pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants.

L’objectif est de systématiser à l’horizon 2030 le développement de solutions de chauffage alimentées par des énergies renouvelables et de récupération dans tous les quartiers où le rapport investissement-bénéfice sera équilibré et permettra une réduction significative des gaz à effet de serre sans fragiliser la facture énergétique des usagers. Concrètement, ces plans devront prévoir un volet de mise en œuvre s’appuyant sur des dispositifs de financement (contrats de développement des ENR&R par exemple), d’accompagnement des maîtres d’ouvrage publics et privés du territoire, par exemple en mettant à disposition des cadastres et l’exercice systématisé de la compétence réseaux de chaleur et de froid.

Dans les territoires ruraux, des plans spécifiques devront également permettre de créer 1 500 réseaux de chaleur pour valoriser l’ensemble des énergies renouvelables et de récupération locales et faire basculer un grand nombre d’usagers vers des modes de chauffages vertueux.

PRIORITÉ N°3 - RENFORCER LES MÉCANISMES DE SOUTIEN À LA CHALEUR ET AU FROID RENOUVELABLE

#4. Dimensionner l’enveloppe du Fonds chaleur de l’ADEME en cohérence avec les objectifs de développement fixés au niveau national.

Revoir à la hausse l’enveloppe du Fonds chaleur et l’assortir des moyens humains nécessaires pour faire émerger des projets.

#5. Inscrire le dispositif MaPrimeRénov dans une trajectoire budgétaire pluriannuelle, de manière à donner une visibilité à 5 ans au développement de la chaleur dans le secteur du bâtiment existant.

Le dispositif MaPrimeRénov est l’instrument principal de soutien de la chaleur renouvelable dans le secteur de l’habitat individuel et collectif. La mise en place de ce nouveau dispositif a montré qu’il avait permis une accélération du déploiement des solutions de chaleur renouvelable, mais il est essentiel, afin de générer les volumes nécessaires à l’atteinte des objectifs 2030, d’apporter une visibilité sur le moyen terme à l’ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. Nous proposons pour cela d’inscrire, dans la loi de Finances, une trajectoire budgétaire de développement à 5 ans de cet outil essentiel, de manière à refléter les trajectoires prévues dans la prochaine Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE).

#6. Garantir la compétitivité des systèmes de chaleur renouvelable en élargissant l’aide au fonctionnement du Fonds de décarbonation à toutes les filières de production de chaleur renouvelable et de récupération.

L’objectif : compenser l’écart de coûts entre la chaleur produite à partir de d’énergies renouvelables et leur solution fossile quand leurs prix sont très bas.

Le gaz et l’électricité sont soumis à de fortes variations de prix. Lorsque les prix de marché sont bas, cela crée une concurrence très forte avec la chaleur renouvelable, qui peut influencer le choix des maîtres d’ouvrage pour l’installation de production de chaleur privilégiée, que ce soit dans le secteur industriel ou du bâtiment.

L’aide au fonctionnement prévue dans le cadre du plan de relance via le Fonds de décarbonation de l’industrie répond en partie à cette problématique. Aujourd’hui, cette aide permet aux industriels qui se

sont convertis à une installation de production de chaleur à partir de biomasse, de compenser tout ou partie de l'écart de coûts total entre la chaleur produite à partir de biomasse et leur solution fossile alternative sur une période maximale de 15 ans.

Pour aller plus loin, nous proposons de rendre éligible à cette aide toutes les filières de la chaleur renouvelable et de récupération consommée pour l'industrie ou livrée par réseaux dans les bâtiments, et de la pérenniser.

#7. Faciliter le cumul intégral des aides du Fonds Chaleur avec les Certificats d'économie d'énergie (CEE) et bonifier les CEE pour les projets les plus vertueux.

En parallèle du Fonds chaleur, il est important de permettre une meilleure utilisation des certificats d'économies d'énergie en donnant la possibilité de les cumuler dans toutes les situations avec le Fonds chaleur et de les bonifier pour les réseaux vertueux, ce soutien ne pesant pas dans le budget de l'État.

PRIORITÉ N°4 - PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FOYERS LES PLUS MODESTES

#8. Proposition n°8 - Créer un « Fonds social pour le climat » pour accompagner les plus vulnérables et permettre une transition énergétique pour tous

La transition énergétique présente de nombreux avantages sur le moyen et long terme, mais implique aussi des modifications importantes dans nos choix de consommation, et certains Français ne peuvent pas financer les investissements nécessaires pour rénover leur habitat ou pour se tourner vers des solutions de chauffage renouvelables.

En miroir de l'initiative proposée au niveau européen

CONCLUSION

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit confirmer les objectifs et les moyens nécessaires permettant de remettre la politique énergétique de la France sur la trajectoire prévue. Pour cela il faut :

- Réaffirmer l'importance du développement de la chaleur renouvelable et de récupération, qui porte plus de la moitié des objectifs EnR et présente des atouts indéniables en termes économiques, écologiques et de développement local et territorial.

- Mettre en place les moyens, soutiens et modalités nécessaires, en cohérence avec les objectifs et retards constatés, pour redynamiser et relancer les projets de chaleur renouvelable, dans une logique coût/efficacité d'optimisation des moyens aujourd'hui contraints.

par la Commission européenne avec la publication du paquet « Fit for 55 », un « Fonds social pour le climat » doté d'un budget annuel de 5 milliards d'euros sera mis en place au niveau national. Il aura vocation à aider les ménages en situation de précarité énergétique à se convertir à des modes de chauffage plus vertueux.

Ce fonds sera alimenté par la contribution climat-énergie déjà mise en place en France et viendra ainsi compléter les efforts déployés au niveau européen, où il est prévu qu'une partie des revenus du système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ soit affectée à des mesures d'accompagnement pour les foyers les plus vulnérables, les micro-entreprises et les usagers des transports. Une telle approche montrera que la France et l'Union européenne agissent de concert pour réussir la « transition énergétique pour tous ». Concrètement, ce fonds social pour le climat pourrait notamment être utilisé pour :

- La création d'un "chèque chaleur" : sur le même principe que le chèque énergie qui aide les bénéficiaires à payer leur facture de gaz ou d'électricité, le chèque chaleur sera exclusivement destiné aux foyers modestes chauffés par une solution collective de chauffage renouvelable. Contrairement au chèque énergie, le chèque chaleur pourra être utilisé par les occupants des logements pour régler directement leurs charges de chauffage.

- Le renforcement des aides MaPrimeRénov : le fonds social pour le climat permettra d'augmenter l'enveloppe des aides MaPrimeRénov, notamment en faveur de la conversion d'appareils anciens ou utilisant des énergies fossiles par des équipements de chaleur renouvelable, ou du raccordement à un système de chauffage vertueux.